

Lisieux

À Lisieux, c'est déjà la rentrée numérique

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 29 août 2017

405 mots



L'équipe municipale en charge du projet. - Crédit Ouest France

Pour cette nouvelle année scolaire, la municipalité de Lisieux propose aux familles de nouveaux outils numériques à la fois pratiques et ludiques, dont le Portail famille.

Le projet

« Cette initiative montre tout l'intérêt que la municipalité a pour l'innovation technologique, et bien sûr, pour la scolarité de ses élèves », déclame le maire, Bernard Aubril. Le Portail famille, site internet, a été créé. Le système est abouti et préparé à de nombreuses éventualités : « Si les réservations dans un centre de loisirs sont complètes, la plateforme aiguille les parents vers un autre centre », exemplifie Véronique Devaux, directrice du service enseignement à la mairie de Lisieux qui a coordonné le projet.

Depuis huit mois, l'équipe de Véronique Devaux a travaillé d'arrache-pied pour que les 1 700 élèves inscrits dans le primaire public à Lisieux, et leurs parents, puissent profiter du service à la rentrée 2017. Il n'est toutefois pas suffisant pour gérer l'intégralité des activités des enfants, car le « périscolaire » ne comprend pas, par exemple, l'inscription à des associations sportives, ou à toute autre activité qui n'est pas directement dépendante de la municipalité.

Kidizz, une application pour les parents

En cela, il est complémentaire de la plateforme associative, dédiée à cette fonction. « Le périscolaire, c'est, par exemple, les activités organisées par le centre aéré », précise Véronique Devaux.

La municipalité offre également un autre service numérique, totalement nouveau : Kidizz. « L'idée est née en regardant le fonctionnement des crèches. Nous nous sommes dit que cela serait sympathique de montrer aux parents les activités de leurs enfants », détaille Françoise Breton, adjointe chargée de la petite enfance.

L'application Kidizz permettra donc aux services de la Ville de partager des photos par internet directement avec les parents. « Les parents seront les seuls à pouvoir voir les photos, et nous ne le ferons que s'ils nous ont donné l'autorisation de le faire. Question de droit à l'image. »

Guillaume BERNARD.